SMAGE des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU SMAGE DU 12/11/2019

Le douze novembre deux mil dix-huit, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Henri Forgeard (salle ronde) à LA FERTE-GAUCHER (77320) sous la présidence de M. CAUX Nicolas.

Date de convocation : 30/10/2019 Début de réunion : 18h00
Nombre de délégués titulaires en exercice 32 – Quorum : 17
Présents : 20 / Représentés : 1 – Votants : 21

		Nom	Présents	Représentés	Absents
CC des Deux Morin	Titulaire	M. DEVESTELE Philippe	X		
	Titulaire	M. DELESALLE Jean-François	X		
	Titulaire	M. NEIRYNCK Luc	X		
	Titulaire	M. LEMOINE Remy	X		
CA de Coulommiers et Pays de Brie	Titulaire	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	M. CAUX Nicolas	X		
	Titulaire	M. NALIS Daniel	X		
	Titulaire	M. AUBRY Jean-Pierre			X
	Titulaire	M. DHORBAIT Guy	X		
CC du Pays Créçois	Titulaire	Mme BOURDIER Monique			X
	Titulaire	M. VAUDESCAL Jean-Louis			X
	Titulaire	M. CAROUGE Bernard		Pouvoir à M. CAUX	
	Titulaire	M. DEMUR Emmanuel	X		
CC du Provinois	Titulaire	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	M. RAMBAUD Jean-Claude	X		
	Titulaire	Mme NEYRINCK Véronique	X		
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	M. STROHL Gilbert			X
	Titulaire	M. RIBOURG Patrick	X		
CC de la Brie Champenoise	Suppléant	M. GARCIA Juan	X		
	Titulaire	Mme GOHIN Delphine	X		
	Titulaire	M. MONDOLOT Gilbert			Excusé
	Titulaire	M. THEISEN Pascal	X		
CC Paysage de Champagne	Titulaire	M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	M. GUINAND Henri			
CC Sézanne-Sud-Ouest-Marnais	Titulaire	M. CADET Jean-Pierre			Excusé
	Titulaire	M. LIEGEOIS Michel	X		
	Titulaire	Mme ROUSSEAU Jocelyne	X		
	Titulaire	M. DEGOIS Guy	X		
CC du Sud Marnais	Titulaire	M. POIREL Bernard			X
	Titulaire	M. GUILLAUME Patrick	X		

Invités : M. D'HONDT

M. CAUX remercie les membres du comité d'être présents à cette réunion. La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie la séance est ouverte. M. CAUX informe que la réunion se terminera avant 19h30 pour permettre à certains délégués de participer à autres réunions après.

Secrétaire de séance : M. DELESALLE Jean-François

Suite au décès de M. DAUTEUIL Michel qui était conseiller municipal de Montmirail, 1er Vice-Président de la Communauté de communes de la Brie Champenoise, membre de la Commission Locale de l'Eau et suppléant

au SMAGE des Deux Morin. M. CAUX demande qu'une minute de silence soit faite en sa mémoire et informe qu'une fleur a été commandée pour les obsèques.

ORDRE DU JOUR

0. Approbation du procès-verbal du 04/09/2019,
1. Inauguration du site internet,
2. Décision modificative budgétaire : délibération n°2019-12,
3. Projet d'organigramme du SMAGE,
4. Créations et transferts des postes au SMAGE :
Postes permanents : délibération n°2019-13
Postes temporaires : délibération n°2019-14
5. Proposition de demander l'agrément pour accueillir un service civique : délibération n°2019-15,
6. CDG 77 renouvellement de la convention unique et de l'assurance statutaire : délibération n°2019-16 et délibération n°2019-17,
7. Mise en place d'un loyer pour les bureaux du SMAGE des Deux Morin : délibération n°2019-18,
8. Point marché : étude ruissellement / étude PAPI d'intention,
9. Point divers.

0. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 04/09/2019

Le procès-verbal du 04/09/2019 a été envoyé aux délégués par mail en date du 07/11/2019. M. CAUX met au vote le procès-verbal du comité syndical du 04/09/2019.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

Le procès-verbal du comité syndical du 04/09/2019 est approuvé à l'unanimité.

1. INAUGURATION DU SITE INTERNET DU SMAGE DES DEUX MORIN

Le site internet a été réalisé par Madame ROY Isabelle qui a présenté son fonctionnement et son organisation (voir photographie de l'extrait du site internet). Le code couleur est articulé autour des couleurs du logo du SMAGE des Deux Morin qui a aussi été élaboré par Madame ROY.

L'adresse du site internet est : www.smage2morin.fr

Les convocations des comités syndicaux avec les ordres du jour seront disponibles sur le site dans l'onglet « agenda ».

Le lien vers le site internet sera envoyé aux intercommunalités, aux communes du territoire, aux partenaires techniques, etc.

Un texte concernant la mise en ligne du site internet du SMAGE des Deux Morin sera proposé aux communes et aux intercommunalité pour l'intégrer dans leurs journaux.

Photographie - extrait du site internet

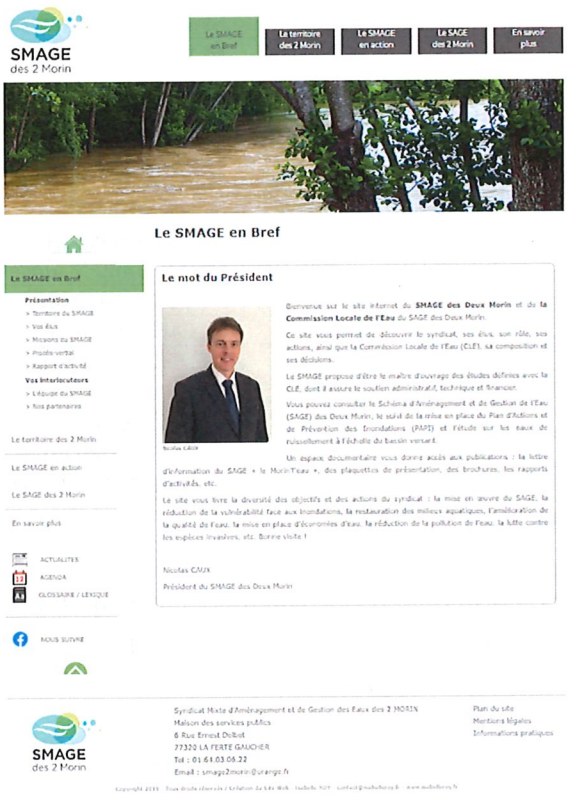

2. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE

Une décision modification budgétaire sur le chapitre 012 est présentée.

Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 6332 (cotisations versées FNAL)	+ 5,00	
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 6336 (Cotisations CDG et CNFPT)	+ 650,00	
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 64111 (Rémunération principale)	+ 5 000,00	
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 64131 (Rémunération)	+ 700,00	
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 6458 (Cotisations aux autres organismes)	+ 250,00	
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 6451 (Cotisations URSSAF)		- 1 350,00
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 6453 (Cotisations aux caisses de retraites)		- 4 750,00
Dépenses de fonctionnement	Chap 012	Compte 6475 (Médecine du travail)		- 505,00
TOTAL			**6605,00**	**6605,00**

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

La décision modificative est approuvée à l'unanimité.

➔ Délibération n° 2019-12

3. PROJET D'ORGANIGRAMME DU SMAGE

Le projet d'organigramme du SMAGE (ci-dessous) est présenté au comité syndical au vu des transferts de personnel et recrutement prévu au 01/01/2020 avec la prise de compétence GEMAPI.

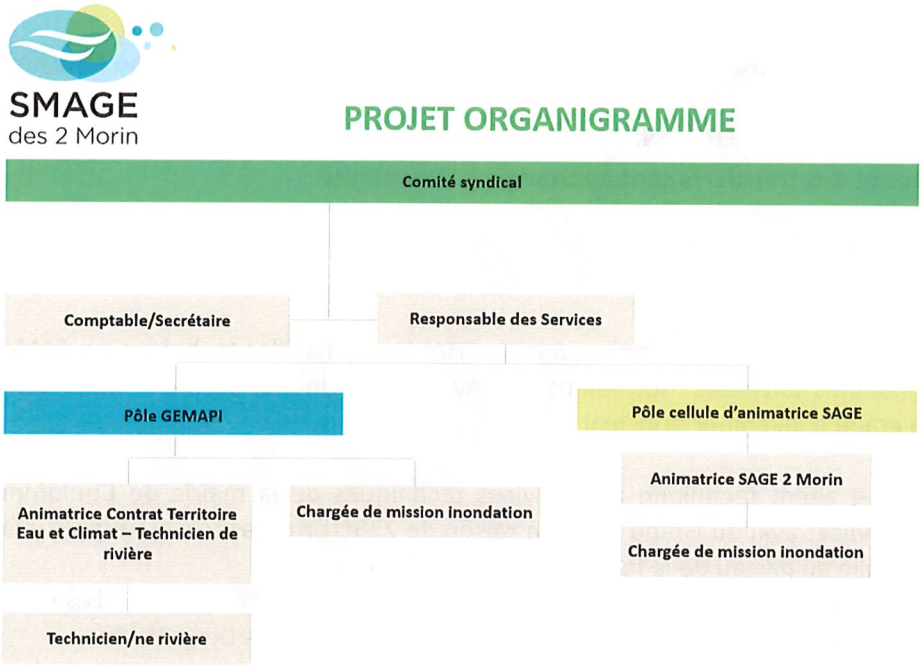

Le projet d'organigramme est validé par le comité syndical à l'unanimité.

4. CREATION ET TRANSFERT DES POSTES

Dans le cadre de la création de l'EPAGE du Grand Morin porté par le SMAGE des Deux Morin les syndicats de rivières vont adhérer au SMAGE entrainant leurs dissolutions. Par conséquent, le personnel en poste sera transféré au sein du SMAGE des Deux Morin à compter du 1er janvier 2020. A ce jour, seul le SIBAGM dispose de deux agents.

Postes permanents :

- Augmentation du temps de travail de Madame CHABANE de 12h à 15h sur le SMAGE des Deux Morin à compter du 1er janvier 2020, sur un grade d'adjoint administratif principal 2ème classe ou d'adjoint administratif principal 1ère classe.

- Transfert du personnel au SMAGE des Deux Morin :
  - Pour Madame CHABANE à raison de 20h au sein du SIBAGM, ces heures seront transférées au SMAGE 2 Morin à compter du 1er janvier 2020.
  - Pour Madame WEISS, technicienne de rivière au sein du SIBAGM à raison de 35h hebdomadaire son poste sera transféré au SMAGE des Deux Morin à compter du 1er janvier 2020.

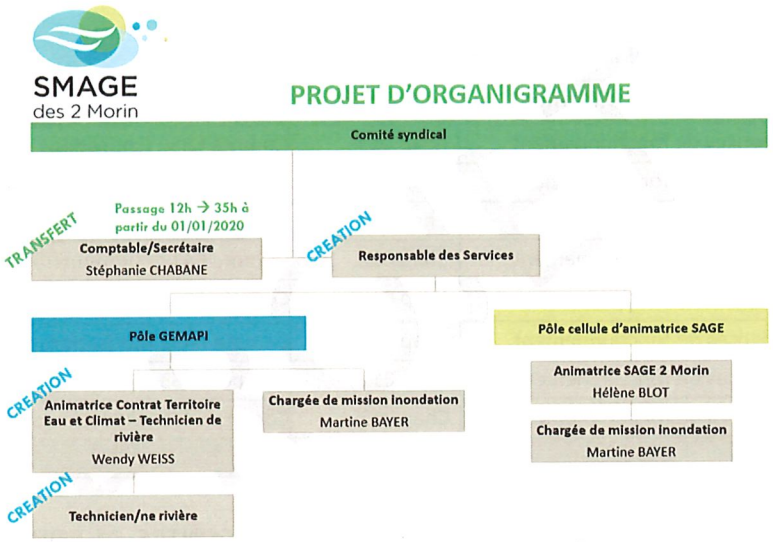

En conclusion les postes suivants seront ouverts au 1er janvier 2020 :

- **Création d'un poste technicien de rivière** pour l'animation du contrat territorial « eau et climat » sur un grade de technicien, technicien principal 2ème classe ou technicien 1ère classe.
- **Création d'un poste de technicien de rivière** sur un grade de technicien, technicien principal 2ème classe ou technicien 1ère classe.
- **Création d'un poste de responsable de services** sur un grade d'attaché territorial ou attaché principal,

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

La création des postes et des transferts sont approuvés à l'unanimité.

➔ **Délibération n° 2019-13**

Postes temporaires :

- Il est proposé de créer un CDD de 3 mois pour M. CHARIAU conseiller technique au SMAGE des Deux Morin avec les modalités suivantes : son temps de travail sera d'un jour par semaine (7/35). Son contrat fera référence au grade d'ingénieur principal.

- M. BOURLHONNE est agent technique aux services techniques de la mairie de Coulommiers. Il était indemnisé par le syndicat aval du Grand Morin à raison de 225€ brut par trimestre pour manœuvrer les vannes de Pont-Moulin au niveau de la fausse rivière à Coulommiers.
  Il est proposé au comité syndical de maintenir M. BOURLHONNE sur cette fonction. Les modalités seront à définir ultérieurement entre la mairie de Coulommiers et le SMAGE des Deux Morin.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.

La création du poste contractuel temporaire est approuvée à l'unanimité.

➔ **Délibération n° 2019-14**

5. PROPOSITION D'ACCUEILLIR UN SERVICE CIVIQUE

Il est proposé au comité syndical de délibérer pour demander un agrément afin d'accueillir un service civique.

Pour information, le service civique est un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme. Le service civique est indemnisé 580 € net/mois,

ıt être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou ·blissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à ı'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine. Un engagement de Service Civique n'est pas incompatible avec une poursuite d'études ou un emploi à temps partiel.

Une indemnité de 473,04 €/mois par mois est directement versée au volontaire par l'État, quelle que soit la durée hebdomadaire de la mission. L'organisme d'accueil verse aussi au volontaire une prestation en nature ou en espèce d'un montant de 107,58 €/mois, correspondant à la prise en charge des frais d'alimentation (fourniture de repas) ou de transports. Cette prestation peut être versée de différentes façons (titre repas, remboursements de frais, etc.)

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.
La demande d'agrément pour accueillir un service civique est approuvée à l'unanimité.

➔ **Délibération n° 2019-15**

6. CDG 77 : renouvellement convention unique et assurance statutaire

Le SMAGE des Deux Morin doit renouveler les délibérations suivantes pour l'année 2020 :

- la convention pour le renouvellement de prestation et avancement de carrière.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.
Le renouvellement de la convention unique est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibération n° 2019-16**

- la consultation et renouvellement de l'assurance statutaire.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.
Le renouvellement de l'assurance statutaire est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibération n° 2019-17**

7. MISE EN PLACE D'UN LOYER POUR LES LOCAUX DU SMAGE DES DEUX MORIN

La Communauté de communes des Deux Morin souhaite mettre en place un loyer pour l'occupation des bureaux par le SMAGE des Deux Morin. A ce jour, le SMAGE occupe 4 bureaux, un bureau supplémentaire sera nécessaire à compter du 1er janvier 2020.

La CC 2 Morin a fait une proposition de loyer à 5€ le m², ce qui correspond :

- Pour 4 bureaux (61.30 m²) : un loyer de 306.50€ par mois plus des charges de 57.00€ par mois :
  → Total de 363.50€ par mois.

- Pour 5 bureaux (77 m²) : un loyer de 385€ par mois plus des charges 71.50€ par mois :
  → Total de 456.50€ par mois.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 21 POUR.
Le montant du loyer est approuvé à l'unanimité.

➔ **Délibération n° 2019-18**

8. POINT SUR LES MARCHES EN COURS

Pour l'étude ruissellement, aucun candidat n'a répondu à l'offre publiée dont la date butoir était le 20 septembre 2019. Le marché a été relancé jusqu'au 15 novembre 2019.

Pour le PAPI d'intention des Deux Morin, trois candidats ont répondu : SEPIA-CONSEIL, SAFEGE et HYDRATEC. Après l'analyse en commission de mise en concurrence le 01/10/2019, SEPIA-CONSEIL a été retenu pour le marché à l'unanimité pour un montant de 63 945 € TTC (prestations éventuelles supplémentaires incluses).

Voici tableau récapitulatif de l'analyse des candidatures avec les coûts de chaque candidature :

	SEPIA	SAFEGE	HYDRATEC
Méthodologie	40.5/45	36.5/45	39.5/45
Compréhension de contexte locale et des attentes	8/10	9/10	10/10
Composition de l'équipe	2/3	2/3	3/3
Expériences similaires	2/2	2/2	1 / 2
Cout DGPF	30/30 63 945 € TTC PSE incluses	30/30 60 030 € TTC PSE incluses	0/30 149 400 € TTC PSE incluses
Prestation Supplémentaires Eventuelles (PSE)	9/10	10/10	0/10
Calendrier	✔	✔	✔
TOTAL	91.5/100	89.5/100	53.5/100

Les arguments qui ont contribué à sélectionner le cabinet SEPIA-CONSEIL sont les suivants :
- Expérience dans l'élaboration de PAPI,
- Compétences demandées dans le cahier des charges respectées dans la composition de l'équipe,
- Cabinet à taille humaine (20 personnes), localisé à Paris,
- Bon retour d'expérience sur leur travail,
- Offre financière cohérente par rapport au temps de travail.

M. LOMBARD demande ce qui a départagé les candidats pour la compréhension du contexte local.

- HYDRATEC est un bureau d'étude qui travaille sur le territoire des deux Morin depuis longtemps, notamment sur le PAPI de la Seine et de la Marne Francilienne d'où la note de 10/10. De plus, il dispose d'une base de données déjà existante qu'il nous refacture pour l'élaboration du PAPI des Deux Morin.

-SAFEGE n'a pas clairement saisi l'évolution du territoire institutionnel fusion/dissolution des EPCI-FP d'où la note 9/10.

-SEPIA-CONSEIL a de l'expérience dans l'élaboration des PAPI, mais n'a pas abordé clairement l'évolution du contexte territorial et de la gouvernance sur notre territoire avec la création de l'EPAGE du Grand Morin et la prise de compétence GEMAPI par le SMAGE des Deux Morin d'où la note de 8/10.

L'étude est subventionnée à 80% par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, cette aide a été acceptée par la commission des aides.

9. POINTS DIVERS

Aucun point divers n'est évoqué. La réunion est terminée.

Fin de séance : 19h10

Secrétaire de séance

Monsieur DELESALLE Jean-François

Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux des 2 Morin
SMAGE
DES 2 MORIN

Président du SMAGE des Deux Morin

Monsieur CAUX Nicolas